

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Anjou (Québec), le 27 février 2009

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Bilan

au 31 décembre

	Note	2008	2007
Actif			
Liquidités et placements	5	17 730 189 \$	17 137 315 \$
Prêts	6		
Particuliers		252 085 192	230 957 055
Entreprises		1 736 022	1 475 477
		253 821 214	232 432 532
Provision cumulative		1 524 720	1 575 649
		252 296 494	230 856 883
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	692 367	841 315
Intérêts courus et autres		3 903 171	8 648 244
		4 595 538	9 489 559
Total de l'actif		274 622 221 \$	257 483 757 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		176 832 000 \$	163 030 542 \$
Autres		64 934 645	58 503 566
		241 766 645	221 534 108
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	12 390 605	14 872 930
Intérêts courus et autres		4 145 667	5 309 163
		16 536 272	20 182 093
		258 302 917	241 716 201
Avoir			
Capital social	9	4 275 561	4 190 335
Excédents à répartir	10	1 387 670	766 552
Cumul des autres éléments du résultat étendu	11	(130 751)	84 102
Réserves		10 786 824	10 726 567
		16 319 304	15 767 556
Total du passif et de l'avoir		274 622 221 \$	257 483 757 \$

Signé pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultats			
Revenu d'intérêts		13 400 889 \$	13 860 241 \$
Frais d'intérêts		6 645 265	6 139 417
Revenu net d'intérêts		6 755 624	7 720 824
Provision et pertes sur prêts		166 100	336 544
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		6 589 524	7 384 280
Autres revenus	12	2 141 071	2 615 728
Autres frais			
Personnel	13	3 649 948	3 596 987
Cotisations aux composantes du Mouvement		811 077	752 147
Locaux		431 237	377 643
Frais généraux	14	3 318 716	3 278 398
		8 210 978	8 005 175
Excédents avant juste valeur, impôts et ristournes		519 617	1 994 833
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		864 855	(7 406)
Excédents avant impôts et ristournes		1 384 472	1 987 427
Impôts sur les excédents	15	576 573	355 312
Excédents de l'exercice avant ristournes		807 899	1 632 115
Ristournes aux membres		-	672 493
Économie d'impôts relatifs aux ristournes		-	(154 808)
Excédents de l'exercice après ristournes		807 899	1 114 430
Excédents à répartir			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		1 294 538	(319 333)
• Instruments dérivés		(686 295)	8 910
Virement provenant du fonds d'aide au développement du milieu		5 479	5 366
Intérêts sur les parts de placement, nets des impôts afférents		(33 951)	(42 821)
Excédents à répartir	10	1 387 670 \$	766 552 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Excédents à répartir de l'exercice précédent	766 552 \$	925 330 \$
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	(127 049)	(119 525)
• Réserve générale	(672 122)	(828 591)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes	32 619	22 786
Solde après répartition	- \$	- \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Résultat étendu			
Excédents de l'exercice après ristournes		807 899 \$	1 114 430 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts de 1 421 \$		(5 349)	(30 549)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		(372 865)	(36 755)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		163 361	(52 675)
		(209 504)	(89 430)
Total des autres éléments du résultat étendu		(214 853)	(119 979)
Résultat étendu		593 046 \$	994 451 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		84 102 \$	- \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	204 081
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		(214 853)	(119 979)
Solde à la fin de l'exercice	11	(130 751) \$	84 102 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2008	2007
Réserve plus-value (globale)			
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement			
Solde au début de l'exercice		1 860 937 \$	1 681 729 \$
Incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables	3	-	31 169
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		1 857	(171 294)
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	319 333
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		(1 294 538)	-
Solde à la fin de l'exercice		568 256 \$	1 860 937 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés			
Solde au début de l'exercice		3 576 \$	12 486 \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		686 295	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires		-	(8 910)
Solde à la fin de l'exercice		689 871 \$	3 576 \$
Réserve plus-value (globale)		1 258 127 \$	1 864 513 \$
Réserve générale			
Solde au début de l'exercice		7 942 383 \$	7 113 792 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres		672 122	828 591
Solde à la fin de l'exercice		8 614 505 \$	7 942 383 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

État des réserves (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Réserve de stabilisation		
Solde au début et à la fin de l'exercice	857 227 \$	857 227 \$
Fonds d'aide au développement du milieu		
Solde au début de l'exercice	62 444 \$	67 810 \$
Affectation à l'état des excédents à répartir des sommes utilisées au cours de l'exercice	(5 479)	(5 366)
Solde à la fin de l'exercice	56 965 \$	62 444 \$
Total des réserves	10 786 824 \$	10 726 567 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédents de l'exercice après ristournes	807 899 \$	1 114 430 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	166 100	336 544
Amortissement des immobilisations	205 013	185 186
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	301 789	131 608
Pertes (revenus) comptabilisés à la valeur de consolidation	1 294 538	(319 333)
Pertes (revenus) liés à la comptabilisation des swaps à la juste valeur	(864 855)	7 406
Autres	(725 426)	798 713
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 185 058	2 254 554
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	25 102 607	17 764 608
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	742 923	(6 014 140)
Variation nette des emprunts à terme	(3 225 248)	10 042 182
Variation nette du capital social	85 226	(1 850)
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de placement, nets des économies d'impôts	(128 381)	(139 560)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	22 577 127	21 651 240
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(21 605 711)	(21 590 829)
Variation nette des placements	(1 887 362)	(861 091)
Variation nette des immobilisations	(56 065)	(412 978)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 549 138)	(22 864 898)
Augmentation nette de la trésorerie	213 047	1 040 896
Trésorerie au début de l'exercice	2 285 490	1 244 594
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 498 537 \$	2 285 490 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	6 496 557 \$	5 997 751 \$
Impôts sur les excédents payés au cours de l'exercice	375 349	90 175

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette nouvelle norme est présentée à la note 22.

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer. Ces nouvelles normes, visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont donc eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

À l'égard du cumul des autres éléments du résultat étendu, l'incidence des ajustements de transition, au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, provenait du solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, pour un montant de 53 938 \$, et de la quote-part de la Caisse dans le cumul des autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement) comptabilisées à la valeur de consolidation, pour un montant de 150 143 \$.

L'incidence des ajustements de transition au 1^{er} janvier 2007, déduction faite des impôts, à l'égard de la réserve plus-value, reflétait la quote-part de la Caisse dans les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement comptabilisées à la valeur de consolidation.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquentement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

Ces instruments, incluant les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur et constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif ou de passif et la variation de la juste valeur est constatée aux résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés ». Les revenus ou les frais constatés sur ces instruments sont portés aux résultats à titre d'ajustement du revenu ou des frais d'intérêts.

La juste valeur comptabilisée lors de l'adoption de cette méthode en 2003 a été inscrite en contrepartie à titre de gain reporté jusqu'au 31 décembre 2006. Au 1^{er} janvier 2007, le solde de ce gain reporté a été transféré au cumul des autres éléments du résultat étendu à titre de solde lié à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs. L'amortissement de ce montant continue d'être constaté aux résultats de l'exercice.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 4. Modifications comptables futures

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-173 « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cette modification, qui entre en vigueur pour l'exercice financier 2009, ne devrait pas avoir d'effet significatif sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Passage aux normes comptables internationales

Actuellement, les états financiers de la Caisse sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, dictés par l'ICCA.

En février 2008, le conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS) à compter du 1^{er} janvier 2011. La nécessité d'harmoniser les normes comptables à l'échelle internationale découle principalement de la mondialisation des marchés.

Ainsi, la Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011. Celle-ci, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007 par la mise en place d'une structure de projet. Cette dernière a pour rôle de coordonner la conversion dans l'ensemble des composantes du Mouvement.

Note 5. Liquidités et placements

	2008	2007
Trésorerie	2 498 537 \$	2 285 490 \$
Parts de capital	4 507 295	5 366 660
Placements au fonds de liquidité sous gestion	10 724 357	9 485 165
	17 730 189 \$	17 137 315 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les parts de capital sont comptabilisées à la valeur de consolidation. Les pertes reliées à ces parts représentent un montant de 1 280 312 \$ (revenus de 518 493 \$ en 2007).

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés douteux. Un prêt est considéré douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2008
Particuliers	
Habitation	202 351 087 \$
Consommation et autres	49 734 105
Entreprises	
Commerciales et industrielles	1 279 057
Agricoles, forestières et pêcheries	14 550
Administrations et institutions publiques	442 415
	253 821 214 \$

Prêts et provision

	2008			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	247 092 815 \$	1 728 738 \$	-	248 821 553 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	4 293 172	-	-	4 293 172
Prêts douteux bruts	699 205	7 284	-	706 489
Total des prêts bruts	252 085 192	1 736 022	-	253 821 214
Provision spécifique	(294 347)	(5 981)	-	(300 328)
Provision générale	-	-	(1 224 392)	(1 224 392)
Total des prêts nets	251 790 845 \$	1 730 041 \$	(1 224 392) \$	252 296 494 \$

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 6. Prêts (suite)

Prêts en souffrance mais non douteux

	2008				
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 541 343 \$	270 403 \$	100 152 \$	381 274 \$	4 293 172 \$

Prêts douteux et provision

	2007		
	Prêts douteux	Provision spécifique	Provision générale
Particuliers	420 025 \$	348 799 \$	- \$
Entreprises	7 909	5 981	-
Provision générale	-	-	1 220 869
	427 934 \$	354 780 \$	1 220 869 \$

Variation de la provision

	2008			
	Provision spécifique Particuliers	Provision spécifique Entreprises	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	348 799 \$	5 981 \$	1 220 869 \$	1 575 649 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	162 577	-	3 523	166 100
Radiations et autres	(217 029)	-	-	(217 029)
Solde à la fin de l'exercice	294 347 \$	5 981 \$	1 224 392 \$	1 524 720 \$

	2007		
	Provision spécifique	Provision générale	Total
Solde au début de l'exercice	282 759 \$	1 069 934 \$	1 352 693 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	185 609	150 935	336 544
Radiations et autres	(113 588)	-	(113 588)
Solde à la fin de l'exercice	354 780 \$	1 220 869 \$	1 575 649 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 7. Immobilisations

	2008			2007
	Vie utile (années)	Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net
Terrain		26 365 \$	- \$	26 365 \$
Immeuble	32	123 602	21 234	106 698
Matériel	3 à 40	1 562 703	1 220 778	341 925
Améliorations locatives	5 et 10	716 209	494 500	221 709
		2 428 879 \$	1 736 512 \$	692 367 \$
				841 315 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 205 013 \$ (185 186 \$ en 2007).

Note 8. Emprunts

	2008	2007
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 2,59 % variable	742 923 \$	- \$
Emprunts à terme, taux d'intérêt variant de 4,78 % à 5,01 %, remboursables à leur échéance entre avril 2009 et août 2009	7 500 000	10 500 000
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 3,52 % variable, remboursables périodiquement, échéant entre décembre 2010 et décembre 2012	2 075 746	2 300 994
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement, dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance		
Taux fixe	Échéance	Remboursable
6,50 %	juin 2017	juin 2012
3,89	mars 2014	mars 2009
		807 466
		1 239 301
Taux renégociable	Échéance	Remboursable
2,22 %	mars 2014	s. o.
		25 169
		12 390 605 \$
		14 872 930 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes, de parts de ristournes et de parts de placement.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse.

Le règlement de la Caisse autorise l'émission de 25 000 parts de placement d'une valeur nominale de 50 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont remboursables au gré de la Caisse lorsque certaines conditions prévues par la Loi sont respectées. Leur taux d'intérêt est déterminé par le conseil d'administration de la Caisse.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2008	2007
Parts de qualification	82 165 \$	82 905 \$
Parts permanentes	2 942 520	2 857 430
Parts de ristournes	876	-
Parts de placement	1 250 000	1 250 000
	4 275 561 \$	4 190 335 \$

Note 10. Excédents à répartir

La répartition relève de l'assemblée générale. Toutefois, l'encadrement normatif de la Fédération exige que les excédents à répartir soient d'abord utilisés pour assurer le paiement des intérêts sur les parts permanentes ainsi que pour constituer ou maintenir le niveau de capitalisation requis, par le biais de virements à la réserve de stabilisation et à la réserve générale.

Note 11. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2008	2007
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	18 040 \$	23 389 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	(148 791)	60 713
	(130 751) \$	84 102 \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les quatre prochaines années, dont 6 264 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 12. Autres revenus

	2008	2007
Reliés principalement à l'administration des dépôts	1 097 760 \$	1 055 432 \$
Reliés à l'administration des autres services	490 893	455 953
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	552 418	1 104 343
	2 141 071 \$	2 615 728 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de commissions d'un montant de 96 314 \$, de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes et de revenus reliés aux opérations inter-Caisses.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 13. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2008	2007
Régime de retraite	261 197 \$	244 074 \$
Régime d'assurances collectives	172 135	163 472

Note 14. Frais généraux

	2008	2007
Informatique	1 232 007 \$	1 195 910 \$
Frais de bureau et communications	287 014	299 864
Opérations inter-Caisses	762 879	760 587
Autres	1 036 816	1 022 037
	3 318 716 \$	3 278 398 \$

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 15. Impôts sur les excédents

Les impôts de l'exercice présentés à l'état des résultats sont constitués des éléments suivants :

	Impôts	
	2008	2007
Impôts exigibles	347 567 \$	155 666 \$
Impôts futurs	229 006	44 838
	576 573 \$	200 504 \$

La différence entre le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, de 31 % (32 % en 2007) et le taux de 42 % (15 % en 2007) reflété à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises et à la portion non imposable des opérations reliées aux parts de capital.

Note 16. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2008	2007	2008	2007
Liquidités et placements	17 730 189 \$	17 137 315 \$	(702 154) \$	974 848 \$
Autres éléments d'actif	1 832 542	6 681 083	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	1 802 164	1 691 996
Emprunts	12 390 605	14 872 930	731 583	888 132
Autres éléments de passif	109 744	196 788	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	2 195 180	2 141 172

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 11 534 273 \$. Cette transaction a eu pour effet de générer un gain de 806 020 \$.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 17. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, la position de la Caisse en matière de sensibilité aux taux d'intérêt.

	2008		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart de sensibilité global
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
De 0 à 3 mois	51 233 527 \$	(1 487 697) \$	49 745 830 \$
De 4 à 12 mois	(20 895 889)	(10 000 000)	(30 895 889)
De 1 à 5 ans	36 940 913	11 487 697	48 428 610
Plus de 5 ans	861 661	-	861 661
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(68 140 212)	s. o.	s. o.
	- \$	- \$	

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

L'impact attribuable aux instruments dérivés représente le montant théorique net cumulé relatif aux swaps de taux d'intérêt qui sont utilisés pour contrôler les risques de taux d'intérêt. En date de fin d'exercice, les conditions de ces swaps sont telles que leur impact s'annule pour certaines périodes présentées au tableau. Les swaps sont des opérations en vertu desquelles deux parties échangent des versements à taux fixe et variable, basés sur un montant théorique. En date de fin d'exercice, ce montant théorique est de 13 156 007 \$.

Un écart de sensibilité global positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart de sensibilité est négatif.

Les taux pondérés moyens des principales catégories d'actif et de passif comptabilisées au bilan et sensibles aux taux d'intérêt se présentent comme suit :

Actif		Passif	
Liquidités et placements	3,3 %	Dépôts	3,2 %
Prêts	5,2	Emprunts	4,5

Des données montrant la sensibilité aux taux d'intérêt en fonction des principaux éléments d'actif et de passif sont disponibles à la Caisse pour ses membres.

Note 18. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 18. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	17 730 189 \$	17 869 167 \$	17 137 315 \$	17 185 901 \$
Prêts	252 296 494	253 472 349	230 856 883	225 013 054
Autres éléments d'actifs financiers	1 247 921	1 247 921	6 386 779	6 386 779
Passif				
Dépôts	241 766 645	244 983 479	221 534 108	222 301 403
Emprunts	12 390 605	12 579 466	14 872 930	14 985 207
Autres éléments de passifs financiers	2 730 027	2 730 027	2 589 568	2 589 568
Instruments dérivés				
Position débitrice	892 217	892 217	53 805	53 805
Position créditrice	-	-	19 672	19 672

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. La Caisse fait uniquement affaires avec la Caisse centrale Desjardins comme contrepartie pour tous ses instruments dérivés.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 19. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en juin 2012. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 130 737 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

Note 20. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2009	195 525 \$
2010	87 120
2011	59 996
2012	53 908
2013	44 431
2014 et après	150 332

591 312 \$

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de garantie. En date de fin d'exercice, ces engagements de crédit s'élèvent à 35 667 625 \$.

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille des crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Exposition maximale au risque de crédit

2008

Éléments constatés au bilan

Liquidités et placements ⁽¹⁾	11 570 845 \$
Prêts :	
• Particuliers	251 790 845
• Entreprises	1 730 041
• Provision générale	(1 224 392)
Autres éléments d'actifs financiers	3 735 533
	267 602 872 \$

Éléments hors bilan

Lettres de garantie	130 737 \$
Autres engagements de crédit	35 536 888
	35 667 625 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les parts de capital.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Le tableau suivant présente les passifs financiers, dépôts et emprunts, par échéance contractuelle restante.

	2008			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	142 126 384 \$	98 453 601 \$	1 186 660 \$	241 766 645 \$
Emprunts	9 482 224	2 883 212	25 169	12 390 605

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'impact potentiel d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base et de 200 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres.

	2008
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(86 205) \$
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	112 334
Impact d'une augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base	(154 119)
Impact d'une diminution du taux d'intérêt de 200 points de base	407 664

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position à cette date, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Note 22. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Le total de ces éléments ne peut excéder 4,5 % des actifs d'expansion. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Note 22. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

2008

Fonds propres

Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	2 955 021 \$
Réserves admissibles	11 338 724
Excédents admissibles	1 240 525
Provision générale admissible	1 224 392
Parts de placement	1 250 000
Emprunts admissibles	3 734 570
	21 743 232
Investissements ⁽¹⁾	3 799 259
	17 943 973 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, comme la Caisse présente des ratios de capitalisation inférieurs à ceux requis par la norme, elle est donc susceptible de devoir soumettre pour approbation de la Fédération un plan de relance.

Note 23. Fusion

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation est fusionnée avec la CAISSE POPULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU GRAND-PORTAGE. Cette opération a pour effet de regrouper l'actif, le passif et l'avoir à la valeur inscrite dans les livres des caisses constituantes. Ces éléments sont démontrés au tableau suivant en date du 31 décembre 2008 :

	Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation	CAISSE POPULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DU GRAND-PORTAGE
Actif	274 622 221 \$	15 828 459 \$
Passif	258 302 917 \$	15 182 408 \$
Avoir	16 319 304	646 051
	274 622 221 \$	15 828 459 \$

La dénomination sociale de la Caisse issue de la fusion est Caisse d'économie Desjardins de l'Éducation.

Note 24. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.